PROGRAMME de soutien à l'achat d'une BORNE DE RECHARGE POUR VÉHICULE ÉLECTRIQUE (domestique)

FORMULAIRE

Demande de remboursement

Montant de la subvention :	**100 $**
Date de la demande :	

Identification du requérant	
Nom :	
Prénom :	
Adresse :	
Ville :	Blainville (Québec)
Code postal :	
Téléphone (résidence) :	

Identification de l'immeuble faisant l'objet de la demande	
Adresse :	
Ville :	Blainville (Québec)
Type d'immeuble :	❑ Unifamilial ❑ Multifamilial

Attestation du requérant	
Je certifie que les renseignements donnés ci-dessus sont vrais et complets. Tout requérant qui fournit des renseignements faux ou incorrects perdra le bénéfice de la subvention et devra rembourser celle-ci.	
Signature du requérant :	
Date :	

Démarche et documentation

1. Fournir une **preuve de résidence** (compte de taxes, carte du citoyen, etc.);
2. Transmettre le **formulaire complété** dûment signé et daté par le propriétaire, une **preuve d'achat** comprenant le nom et les coordonnées du détaillant, la date d'acquisition, la marque de l'équipement ainsi que le nom et le numéro du modèle (dans les 90 jours suivant l'achat) incluant une **photographie de la borne de recharge installée**, au Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique **par courriel** à urbanisme@blainville.ca, **par la poste** (A/S Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique, 1000, ch. du Plan-Bouchard, Blainville, Québec, J7C 3S9) ou **au comptoir multiservice** du Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique (hôtel de ville, 1000, ch. du Plan-Bouchard);
3. Une **remise postale** (chèque de **100 $**) vous sera transmise dans un délai de 6 à 8 semaines.

NOTE : Il est **fortement recommandé d'engager un maître électricien** pour l'installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique.

Pour plus de détails, veuillez consulter la procédure pour le dépôt d'une demande de soutien financier sur le site Internet au www.blainville.ca

Espace réservé à l'administration	
Préposé :	
Date :	

Service des finances

ENV-05.10.2023

IMPRIMER | RÉINITIALISER